

SÉBASTIEN BEUCHET

LES TRAVAILLEURS FORCÉS ORNAIS
MORTS EN ALLEMAGNE
PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE



CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE

SÉBASTIEN BEUCHET

LES TRAVAILLEURS FORCÉS ORNAIS
MORTS EN ALLEMAGNE
PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Publié avec le concours de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE
2013

VILLE
D'ALENÇON



DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

AVIS

Recensement Général de tous les hommes âgés de 18 à 50 ans

Le Maire de la Ville d'Alençon a l'honneur d'informer le public que, suivant les instructions qui viennent de lui être adressées par les Autorités Occupantes, M. le Préfet de l'Orne a prescrit d'urgence le recensement général de tous les hommes du département, sans exception, âgés de 18 à 50 ans.

En conséquence, les intéressés sont invités, en ce qui concerne la Ville d'Alençon, à se faire inscrire à la Mairie du **LUNDI 25 au JEUDI 28 JANVIER** courant inclus, munis de pièces d'identité.

Passé cette date, les défaillants seront susceptibles d'encourir des sanctions.

Les personnes qui se sont présentées au recensement fait entre le 19 et le 23 Janvier 1943, n'ont pas à souscrire de nouvelle déclaration.

Alençon, le 25 Janvier 1943.

Le Maire de la Ville d'Alençon, Chevalier de la Légion d'Honneur,
Charles CHESNEAUX.

Imprimerie Alençonnaise, Maison Ponlet-Malaësis. — 31.0640 COAIGL — 26-1-43 — 25 ex. — 80x120 — 78.341

Affiche annonçant le recensement de la population masculine âgée de 18 à 50 ans en vue de la mise en place du Service du Travail Obligatoire en février 1943 (Arch. dép. Orne, 20 Fi 1158).

Photo de la couverture :

Monument du souvenir pour les requis français morts en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale. Cimetière du père Lachaise, Paris, sculpteurs I. et J. Gallo.

PRÉFACE

À l'aube des commémorations du soixante-dixième anniversaire de la Bataille de Normandie, le Département de l'Orne poursuit l'œuvre de mémoire en hommage aux victimes ornaises des conflits du XX^e siècle, une démarche conduite aux côtés de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et du Préfet de l'Orne.

Cet ouvrage, consacré aux travailleurs forcés ornais morts en Allemagne, est le fruit des recherches de Sébastien Beuchet, professeur agrégé d'histoire, chargé du service éducatif des Archives départementales de l'Orne. Son travail, considérable et délicat, a été tissé à partir des sources d'archives conservées par le Service historique de la Défense et des collections des Archives départementales de l'Orne, un service du Conseil général. De précieux documents ont permis de proposer un premier dénombrement et une analyse sociologique de ces Ornais morts au cours de leur séjour forcé en Allemagne.

Les courtes biographies émaillant ce recueil témoignent du destin brisé d'hommes contraints et forcés de participer à l'effort de guerre de l'ennemi. Des bords de la Baltique aux confins de la Pologne ou de l'Autriche, ces Ornais ont vécu, pour la grande majorité d'entre eux, les affres de la guerre dans d'immenses camps de travailleurs étrangers.

Ces pages émouvantes viennent nous rappeler que les civils, eux aussi, ont payé un lourd tribut à l'effort de guerre. Les travailleurs forcés ornais morts en Allemagne sont eux aussi des victimes de la Seconde Guerre mondiale.

Ce travail d'historien est aussi un hommage aux victimes. Il constitue une contribution essentielle à la transmission des valeurs entre les générations, un message de sagesse et de paix que nous devons délivrer au monde au moment de bâtir l'avenir de nos nations.

Alain Lambert
Président du Conseil général de l'Orne

REMERCIEMENTS

Ce travail a été réalisé avec le concours de nombreuses institutions et personnes que nous tenons ici à remercier. L'essentiel de ce recensement a été possible grâce au personnel du bureau des Archives des Victimes des Conflits Contemporains (BAVCC) de Caen et tout particulièrement à M. SALMON qui a su faire preuve d'une grande disponibilité. Nous remercions aussi de son soutien le directeur de ce service, M. LEMARCHAND. Ce travail a bénéficié de la collaboration de M. FOUCHER, directeur des archives départementales de l'Orne, et de M^{me} OZOUF, directrice du service départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Nous n'oublions pas M. GRAINDORGE, président de l'Association des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail Forcé et ses membres qui m'ont ouvert leurs précieuses archives (M. BIARD, M. LAUDIER, M. TANNE). Enfin, nous adressons notre entière reconnaissance à M. ROBINE pour son aide capitale de même qu'aux familles qui ont alimenté ce travail par leurs documents (M^{me} JEHAN, M^{me} VIVIER).

Sébastien BEUCHET

Agrégé d'Histoire-Géographie
Professeur au service éducatif
des Archives départementales de l'Orne
Correspondant départemental de l'IHTP
(Institut d'histoire du temps présent)

SOMMAIRE

Préface	Page 3
Remerciements	Page 4
Introduction	Page 7
1 Présentation des sources	Page 8
2 Les limites du dénombrement des travailleurs requis morts en Allemagne	Page 9
3 Profil sociologique des requis ornaïs décédés	Page 12
4 La mortalité des travailleurs forcés en Allemagne	Page 13
5 La mémoire des travailleurs ornaïs morts en Allemagne	Page 20
Travailleurs forcés ornaïs morts en Allemagne	Page 23
Index des noms de communes	Page 92

AFIN D'EGALISER LES CHARGES **ENTRE TOUS LES FRANÇAIS**

Le gouvernement crée le service obligatoire du travail pour les jeunes gens nés entre le 1^{er} juin 1920 et le 31 Décembre 1922

Lundi, au cours d'un conseil des ministres, M. Laval a rappelé comment s'était effectuée la relève du premier contingent de prisonniers. Il a précisé comment cette relève se poursuivait depuis le 1^{er} janvier et indiqué les autres avantages qui résulteraient pour les prisonniers du départ d'ouvriers français pour l'Allemagne.

Constatant que les prélèvements dans les usines françaises d'une partie notable de la main-d'œuvre risquent de réduire sensiblement nos possibilités de production, le conseil a décidé, en application de la loi du 4 septembre 1942, de créer un service obligatoire du travail.

Cette mesure, indispensable pour les besoins de notre économie, répond également au souci du gouvernement de mettre un terme à l'inégalité choquante qui faisait peser seulement sur les ouvriers des charges qui doivent être équitablement réparties sur tous les Français, quelle que soit leur catégorie sociale.

Le conseil a adopté un texte législatif qui rend le service du travail obligatoire aux champs, à l'atelier, à l'usine, pour tous les jeunes gens nés entre le 1^{er} janvier 1920 et le 31 décembre 1922.

Des mesures particulières sont prévues, notamment pour les agriculteurs qui continueront leur travail actuel à la terre.

La durée du service obligatoire du travail sera de deux années, sur lesquelles s'imputera le temps passé aux armées ou aux chantiers de jeunesse.

Un commissariat chargé du service du travail obligatoire sera incessamment créé.

CONVOCATIONS

Deux convocations sont prévues pour les hommes appartenant aux catégories ci-dessus visées :

La première convocation qui se fera par voie d'affiches préfectorales, a pour but d'effectuer d'ici au 28 février, un contrôle de recensement.

La seconde convocation, individuelle celle-ci, a pour objet de faire subir aux intéressés d'ici au 5 mars prochain, une visite médicale.

Il sera remis à tout homme ayant répondu à chacune des convocations, un récépissé attestant qu'il a répondu aux obligations de la loi.

Les affectations à un emploi utile aux besoins du pays seront ensuite notifiées aux intéressés. Cette notification qui fixera le lieu d'emploi, servira de bon de transport à son titulaire.

INTRODUCTION

Le recensement des requis ornaïens morts en Allemagne¹ ou peu de temps après leur retour en France s'intègre dans une étude² historique consacrée à la main-d'œuvre du département soumise au travail forcé pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette démarche, entreprise conjointement avec l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et les Archives départementales de l'Orne, répond également à un objectif mémoriel. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des recherches entreprises depuis quelques années sur la main-d'œuvre française et européenne exploitée par l'Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale³.

Force est de constater que si les conditions d'existence en Allemagne de ces travailleurs français ont fait l'objet de nombreuses études⁴, peu de chercheurs ont entrepris de dénombrer ceux qui décédèrent au cours de leur séjour forcé outre-Rhin. La difficulté d'analyse ou l'absence de sources précises et fiables expliquent en partie cette carence historiographique. À ce jour, les estimations sur leur nombre et les causes de leur décès restent donc très incertaines puisqu'elles datent de l'immédiat après-guerre et émanent des associations de requis du STO⁵. En revanche, si le nombre précis des requis morts de maladie, lors de bombardements ou de causes accidentelles demeure incertain, ceux qui moururent victimes de mesures de répression ou de persécution nous sont mieux connus grâce aux travaux d'Arnaud Boulligny⁶, chargé de recherches auprès de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

1 - Ils sont désignés par l'administration des Anciens Combattants sous les termes de Personne Contrainte au Travail en Pays Ennemi (PCTE) depuis le 14 mai 1951.
ANDRIEU-FOLLIOL C., LACOSTE R., DUCOS-ADER R., DELVAUX A., *Code annoté des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre*, Paris, Lavauzelle, 1989, p. 864.

2 - BEUCHET Sébastien, *Le travail forcé dans le département de l'Orne pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de Master II sous la direction de Jean QUELLIEN, Université de Caen, 2006, 184 pages.

BEUCHET Sébastien, « L'exploitation par l'occupant de la main-d'œuvre du Perche ornaïen (volontaires, requis du STO et réfractaires) et ses conséquences », dans *Le Perche de 1940 à 1945*, Fédération des Amis du Perche, 2008, pages 85 à 121.

BEUCHET Sébastien, « Les réfractaires au Service du Travail Obligatoire dans l'Orne. Des insoumis sous l'occupation allemande », *Le Pays Bas-Normand*, Flers, 2008, 197 pages.

BEUCHET Sébastien, « Les travailleurs volontaires de l'Orne en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Le Pays Bas-Normand*, Flers, 2013, 143 pages.

3 - GARNIER Bernard et QUELLIEN Jean (dir.), *La main d'œuvre française exploitée par le III^e Reich*, Caen, CRHQ, 2003, 704 pages.

4 - Parmi les publications les plus récentes, citons par exemple cette thèse de Patrice ARNAUD : ARNAUD Patrice, *Les travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, Université de Paris I, 2006, 1942 pages.

5 - Fédération nationale des victimes et rescapés des camps nazis du travail forcé, « Un livre blanc sur une période noire », supplément au journal « le DT », n°263, décembre 1987, 79 pages.
Fédération nationale des déportés du travail, Recueil, Documents d'information, Paris, FNDDT, 1946.

6 - BOULLIGNY Arnaud, *Les déportés de France arrêtés en Europe nazie (hors la France de 1939)*, mémoire de DEA d'histoire contemporaine de l'Université de Caen sous la direction de Jean Quellien, 2004, 169 pages.

- Les travailleurs français arrêtés au sein du Reich et internés en camp de concentration » dans *La répression en France 1940-1945*, Caen, CRHQ, 2007, p. 259 à 276.

1. PRÉSENTATION DES SOURCES

Les sources qui nous ont permis de mener à bien ce recensement des requis morts en Allemagne sont peu nombreuses. Ainsi, il serait illusoire et présomptueux de considérer ce recensement comme exhaustif. Cette première étude, nous l'espérons, sera enrichie à l'avenir par d'autres apports historiques.

Nous avons croisé différentes sources afin de mener à bien ce travail. Dans l'immédiate après-guerre, des enquêtes visant à établir le nombre des victimes et de déterminer leur qualité (militaires, déportés, prisonniers de guerre, requis du STO, etc.) ont été entreprises auprès de chaque commune française. Nous avons ainsi pu identifier quelques requis ornaïs morts en Allemagne à l'aide de ces différents questionnaires complétés par les maires⁷. Les deux principales sources utilisées sont conservées aux Archives départementales de l'Orne. Elles émanent du versement 179 W qui regroupe les archives relatives au Service du Travail Obligatoire (travail et main-d'œuvre). La première d'entre elles est une liste de travailleurs ornaïs décédés en Allemagne, établie par les autorités préfectorales en 1944⁸. La seconde, plus importante, est un ensemble de formulaires individuels d'Ornaïs n'ayant pas été rapatriés d'Allemagne après le conflit⁹. Il s'agit presque essentiellement d'individus (volontaires, requis, déportés, etc.) morts ou disparus en Allemagne avant la fin du conflit pour lesquels des recherches sont diligentées à la demande de la famille. Ces fiches nominatives sont complétées par les proches en vue d'obtenir la régularisation de l'état civil d'un « non-rentre » et font suite à l'exécution d'une circulaire datée du 18 mars 1946 émanant du ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre. Cette régularisation permettait d'obtenir la reconnaissance officielle d'un décès, donc de solliciter des secours, d'ouvrir des droits pour la famille ou encore d'envisager le rapatriement du corps. Une dernière source¹⁰ nous a permis de recenser cinq autres requis ornaïs morts en Allemagne : il s'agit de quelques dossiers et correspondances du directeur des Anciens Combattants et Victimes de guerre de l'Orne. Ce fonds contient un petit nombre de lettres annonçant le rapatriement dans leur commune d'origine du corps de natifs du département morts en Allemagne (déportés, requis, prisonniers de guerre, etc.).

Hormis les sources précédemment décrites, nous avons enrichi notre recensement grâce à la liste mémorielle¹¹ établie par Gérard Bourdin en 1995 sur les déportés du département de l'Orne. Nous avons ainsi pu identifier des travailleurs requis victimes de mesures de répression et condamnés à une peine d'emprisonnement ou de déportation. Nous avons également relevé les noms des Ornaïs inscrits sur les monuments aux morts¹² sous la mention de requis du STO ou de « déporté du travail ». Enfin, l'association des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail Forcé a été sollicitée afin de compléter ce recensement.

7 - Arch. dép. Orne, 444 W 27, tués par fait de guerre ou de résistance (arrondissements d'Alençon, Mortagne et Argentan) : questionnaires de A à Z, 1946 (VII).

Arch. dép. Orne, 444 W 30, dénombrement des travailleurs déportés : questionnaire V, Alençon, lettre A à L.

Arch. dép. Orne, 444 W 31, dénombrement des travailleurs déportés : questionnaire V, Alençon, lettre M à T.

Arch. dép. Orne, 444 W 38, Argentan, questionnaire sur le dénombrement des personnes tuées par faits de guerre ou de résistance depuis le 3 septembre 1939, questionnaire VII (de A à V).

Arch. dép. Orne, 444 W 45, recensement général : prisonniers capturés depuis juillet 1940. Internés et déportés, internés et déportés libérés ou évadés. Internés et déportés décédés. Travailleurs déportés. Questionnaire de I à VI pour les arrondissements d'Argentan et d'Alençon.

Arch. dép. Orne, 444 W 51, recensement général des personnes blessées par faits de guerre ou de résistance, questionnaire VIII, arrondissements d'Alençon et d'Argentan.

8 - Arch. dép. Orne, 179 W 78, avis de décès de travailleurs morts en Allemagne (1944).

9 - Arch. dép. Orne, 179 W 85, régularisation de l'état civil des « non rentrés » (1946-1947).

10 - Arch. dép. Orne, 1 W 183, Anciens Combattants et Victimes de Guerre : personnel, instructions, Fédération des déportés, internés et résistants. Prisonniers et victimes de guerre. 1949-1954.

11 - BOURDIN Gérard, *Les 500 déportés de l'Orne, engagement, arrestation, itinéraire*, Alençon, Archives départementales de l'Orne, 1995.

12 - Ce recensement n'a pu être effectué pour un petit nombre de communes du département. Par ailleurs, certains travailleurs morts en Allemagne figurent sur ces monuments sans que leur qualité de requis soit précisée.